

LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024

2024-04-08-001– COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE :

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023 du budget communal
- Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-04-08-002– COMPTE DE GESTION 2023 ASSAINISSEMENT :

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023 du budget annexe assainissement
- Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-04-08-003– COMPTE DE GESTION 2023 LOTISSEMENT :

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023 du budget annexe lotissement les Rousselières
- Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-04-08-004– COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

Après avoir entendu l'exposé de Mr Bouchard, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 dressé par Monsieur PAYEN, Maire qui s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** :

* Dépenses 1 440 010,14 euros

* Recettes 1 871 969,21 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 431 959,07 Euros.

- **Investissement** :

* Dépenses 1 900 939,39 euros

* Recettes 1 628 138,22 euros

Soit un déficit d'investissement de 272 801,17 Euros.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 669 690,02		- 272 801,17	- 942 491,19
Fonctionnement	1 076 638,88	685 737,02	431 959,07	822 860,93
Total	406 948,86	685 737,02	159 157,90	- 119 630,26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE le compte administratif communal 2023, tel qu'il lui a été présenté, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-005– AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE COMMUNAL 2023 :

L'excédent de fonctionnement de clôture de 822 860,93 €, compte tenu des restes à réaliser (dépenses : 500046€ - recettes : 715 500€), est affecté au financement de la section d'investissement à hauteur de 727 037,19 € C/1068, le déficit de clôture de la section investissement de 942 491,19 € est reporté au C/001.

Le solde de 95 823,74 € est reporté en section de fonctionnement au C/002 report à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice communal de l'année 2023**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-006– COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023

Après avoir entendu l'exposé de Mr Bouchard, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 dressé par Monsieur PAYEN, Maire qui s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** :
 - * Dépenses 107 102,66 euros
 - * Recettes 202 859,67 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 95 757,01 euros.

- **Investissement** :
 - * Dépenses 133 057,08 euros
 - * Recettes 116 360,49 euros

Soit un déficit d'investissement de 16 696,59 euros.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	399 054.72		- 16 696.59	382 358.13
Fonctionnement	306 644.24		95 757.01	402 401.25
Total	705 698.96		79 060.42	784 759.38

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE le compte administratif du budget assainissement 2023, tel qu'il lui a été présenté, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-007– AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

L'excédent de fonctionnement de clôture de 402 401.25 € est reporté en section de fonctionnement au C/002 report à nouveau, l'excédent de clôture de la section investissement de 382 358.13 € est reporté au C/001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-008– COMPTE ADMINISTRATIF LES ROUSSELLIERES 2023

Après avoir entendu l'exposé de Mr Bouchard, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 dressé par Monsieur PAYEN, Maire qui s'établit comme suit :

- **Fonctionnement :**
 - * Dépenses 20 724.31 euros
 - * Recettes 0.01 euros

Soit un déficit de fonctionnement de 20 724.30 euros.

- **Investissement :**
 - * Dépenses 0 euros
 - * Recettes 0 euros

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	0.00		0.00	0.00
Fonctionnement	113 573.32	0.00	- 20 724.30	92 849.02
Total	113 573.32	0.00	-20 724.30	92 849.02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE le compte administratif du budget lotissement les Rousselières 2023, tel qu'il lui a été présenté, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-009– BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Après avoir entendu le compte rendu de Monsieur BOUCHARD, Maire Adjoint délégué aux Finances,

Le budget primitif communal pour l'année 2024 s'équilibre de la façon suivante :

- Fonctionnement :
 - * Dépenses 2 057 842.96 euros
 - * Recettes 2 057 842.96 euros

- Investissement :
 - * Dépenses 2 468 201.69euros ou
 - * Recettes 2 468 201.69euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE le budget primitif communal 2024, tel qu'il lui a été présenté.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-010– BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024

Après avoir entendu le compte rendu de Monsieur BOUCHARD, Maire Adjoint délégué aux Finances

Le budget primitif assainissement pour l'année 2024 s'équilibre de la façon suivante :

- Fonctionnement :
 - * Dépenses 620 401.25euros
 - * Recettes 620 401.25euros
- Investissement :
 - * Dépenses 900 358.13euros
 - * Recettes 900 358.13euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVE le budget primitif assainissement 2024, tel qu'il lui a été présenté.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-04-08-011– VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **DECIDE d'augmenter les taux applicables à l'année 2024 de la façon suivante:**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.24 %**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.56 %**
 - o **Taxe d'habitation : 8.12%**
- **CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**
- **ADOPTÉ par 14 voix pour et 2 abstentions (Mr Duval et Mr Lebailly par procuration)**

2024-04-08-012– PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ACCEPTE la création d'une provision pour créances douteuse.**
- **FIXER le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 500€ correspondant à 15% du montant des créances dites douteuses.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

Le Maire

Jean-Paul PAYEN